

PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal du 15 janvier 2025 (19h00)

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Le Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire a été envoyée à chaque élu le 09 janvier 2025 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : Mme BERNARD Christine, M. BLANCKAERT Didier, M. BRUNET Élisée, M. BOSC David, M. CHEVRIER Philippe, Mme CIEPIELA Stéphanie, Mme DURAND Claudine, M. FAVAUDON Dominique, Mme GATHIER Régine, M. LOGRADO Carlos, M. MONNEREAU Patrick et M. MOULUN Frédéric

Étaient absents excusés : Mme CONIL Brigitte (pouvoir à M. MONNEREAU), M. RENARD Roger

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13

Assistait à la réunion : Mme Angélique MARTIN, Secrétaire Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Didier BLANCKAERT.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2024
- 1 COMMANDE PUBLIQUE – Contrat de Concession – PLAGES – Contrat d'exploitation d'une activité de restauration rapide pour la période du 01er avril au 30 septembre pour une durée de quatre ans (2025, 2026, 2027 et 2028 inclus)
- 2 DOMAINE ET PATRIMOINE – Rétrocession d'une concession au cimetière municipal
- 3 PERSONNEL TERRITORIAL RH – Autorisation de recrutement de personnel contractuel pour la Commune et le Camping

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2024

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

01 – COMMANDE PUBLIQUE – Contrat de Concession – PLAGES – Contrat d'exploitation d'une activité de restauration rapide pour la période du 01^{er} avril au 30 septembre pour une durée de quatre ans (2025, 2026, 2027 et 2028 inclus)

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération n°02 en date du 16 octobre 2024, d'engager une procédure d'appel d'offre pour recourir à un prestataire extérieur afin d'assurer la tenue de l'exploitation d'une restauration rapide non sédentaire. Ceci en vue d'offrir aux usagers de la plage un service essentiel à son animation et d'assurer l'attractivité de la plage de Planginot.

L'appel public à la concurrence a été envoyé le 23 octobre 2024 sur les sites www.marches-securises.fr, www.labreelesbains.com ainsi que par voie de presse (Sud-Ouest).

Le montant de la redevance a été fixé par délibération n°20 du Conseil municipal du 18 décembre 2024 à 7 000€ pour l'ensemble de la période d'exploitation. Il a été également établi, par la même délibération, que les frais liés à l'assainissement des eaux usées et à la consommation d'eau sont fixés forfaitairement pour la période d'exploitation à 100€ (payable en fin de saison).

Le cahier des charges approuvé par délibération du 16 octobre 2024 prévoit également une part variable de la redevance calculée en appliquant un pourcentage de 2% sur le montant des recettes.

La Commission de concession réunie en date du 4 décembre puis du 11 décembre 2024 a rendu son rapport d'analyse des offres, transmis au Conseil municipal le 12 décembre 2024, proposant d'attribuer le contrat de concession à la société L'ATYPIQUE sise 181B rue de la Couture, 17190 Saint Georges d'Oléron ; cette dernière présentant l'offre la plus avantageuse.

Considérant que le contrat de concession est valable pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre pour une durée de 4 années à savoir 2025, 2026, 2027 et 2028 inclus, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le choix de la Commission de concession, résultant de l'analyse des offres et du classement inscrits au rapport du 11 décembre 2024 attribuant le marché à la société L'ATYPIQUE sise 181B rue de la Couture, 17190 Saint Georges d'Oléron,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de concession et à accomplir toutes les formalités en résultant avec la société L'ATYPIQUE,
- **DIT** que le contrat de concession est conclu pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre pour une durée de 4 années à savoir 2025, 2026, 2027 et 2028 inclus,
- **DIT** que la recette résultant de cette opération sera inscrite au budget de la Commune de l'exercice en cours.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

02 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Rétrocession d'une concession au cimetière municipal

Mme Martine GARDAZ, titulaire d'une concession au cimetière de La Brée les Bains acquise pour la somme de 130€ le 7 novembre 2011, a fait part de son souhait de rétrocéder cette concession au profit de la commune dans un courrier de novembre 2024.

Les conditions d'autorisation de la rétrocession sont les suivantes :

- La demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession
- La concession doit être vide de tout corps
- Le titulaire ne doit pas faire d'opération lucrative en rétrocédant sa concession
- Le titulaire peut enlever les monuments présents pour les revendre avant la rétrocession.

Considérant que les conditions permettant la rétrocession sont réunies, le conseil municipal

- **APPROUVE** la rétrocession de la concession n°431 acquise par Mme Martine GARDAZ le 07 novembre 2011 pour la somme de 130,00€,
- **FIXE** le montant de la redevance à rembourser à Mme Martine GARDAZ à 73€ selon un prorata du nombre des années restant à courir une fois la concession restituée à la commune,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

03 – PERSONNEL TERRITORIAL RH – Autorisation de recrutement de personnel contractuel pour la Commune et le Camping

En raison de la nécessité de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins saisonniers ou liés à un accroissement d'activité, il y a lieu, de créer des emplois comme suit :

Au service technique

Pour faire face à un accroissement d'activité au regard des missions à effectuer :

3 postes d'adjoint technique dans les domaines de l'entretien des bâtiments, voirie et des espaces publics, à temps complet (35/35èmes) du 31 mars au 31 octobre 2025

1 poste d'adjoint technique pour l'entretien de la voirie, à temps complet (35/35èmes) du 16 juin au 12 septembre 2025

Au service de la police municipale

Pour faire face à un besoin saisonnier au regard des missions à effectuer :

2 postes d'adjoint administratif afin d'exercer les missions d'agent d'assistant temporaire de police municipale (ATPM) et/ou d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) et assermenté à temps complet (35/35èmes) du 1er juillet au 31 août 2025

Au service du marché municipal

Pour faire face à un accroissement d'activité au regard des missions à effectuer :

1 poste d'adjoint administratif pour exercer la fonction de placier/régisseur suppléant du marché ainsi que les missions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) assermenté à temps complet (35/35èmes) du 31 mars au 14 septembre 2025

Au Camping municipal

Pour faire face à un accroissement d'activité au regard des missions à effectuer :

1 poste d'adjoint technique pour exercer les missions d'entretien des locaux à temps non complet (14/35èmes) du 31 mars au 30 juin 2025 puis du 01^{er} septembre au 12 octobre 2025

1 poste d'adjoint technique pour exercer les missions d'entretien des locaux à temps complet (35/35èmes) du 17 mars au 31 octobre 2025

1 poste d'adjoint administratif pour exercer les missions d'agent d'accueil et assistant administratif du gérant à temps complet (35/35èmes) du 31 mars au 12 octobre 2025

Pour faire face à un besoin saisonnier au regard des missions à effectuer :

2 postes d'adjoint technique pour exercer les missions d'entretien des locaux à temps complet (35/35èmes) du 1er juillet au 31 août 2025

1 poste d'adjoint administratif pour exercer les missions d'agent d'accueil et assistant administratif du gérant à temps complet (35/35èmes) à pourvoir en priorité par un stagiaire indemnisé dans le cadre de ses études, ou, en l'absence de candidature, par un adjoint administratif contractuel à temps complet (35/35èmes) du 1er juillet au 31 août 2025

À la plage

Pour faire face à un besoin saisonnier au regard des missions à effectuer :

1 poste d'animateur pour exercer les missions de location de paddles à temps non complet (17,5/35èmes) du 1er juillet au 31 août 2025

À la Mairie

Pour faire face à un accroissement d'activité au regard des missions à effectuer :

1 poste d'adjoint administratif pour exercer les missions d'agent d'accueil à temps complet (35/35èmes) du 31 mars au 31 octobre 2025

Pour faire face à un besoin saisonnier au regard des missions à effectuer :

1 poste d'animateur pour exercer les missions d'animation à temps complet (35/35èmes) du 1er juillet au 31 août 2025

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à recourir au recrutement d'agents en contrat à durée déterminée sur des emplois non permanents à chaque fois que nécessaire lorsque les crédits sont prévus au budget pour faire face à un accroissement d'activité ou à des besoins saisonniers, et notamment pour les postes exposés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à procéder à des recrutements dans l'urgence, pour nécessité de service, afin d'assurer le remplacement d'agents permanents momentanément indisponibles,
- **AUTORISE** le Maire à confier, si nécessaire, des missions à l'association A.D.C.R. (Association Développement Compétences Ressources),
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

Questions diverses

Néant

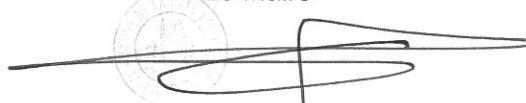
Levée de séance : 19h08

Le secrétaire de séance



M. Didier BLANCKAERT

Le Maire



M. Philippe CHEVRIER

Affiché le : 14 MARS 2025